

# COMPTE RENDU

## ATELIER DE CONCERTATION SUR LES BARRAGES ANTHROPIQUES



Organisme de bassins versants  
des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon



**Abrinord**  
OBV de la rivière du Nord

[abrinord.ca](http://abrinord.ca)

# 1 Accueil

---

L'activité a eu lieu le 11 novembre, de 13h à 16h, au Centre communautaire Notre-Dame au 655 rue Filion à Saint-Jérôme. Ce sont 63 participants qui étaient présents lors de ce premier atelier de concertation sur la gestion des barrages anthropiques. Cette première rencontre visait à offrir un lieu d'échange, de réflexion et de mise en commun d'idées pour identifier des pistes de solutions pour faire face aux défis rencontrés par les acteurs de l'eau.

L'animateur, M. André Fortin a expliqué l'objectif de la rencontre et le déroulement de l'atelier puis a détaillé les différentes activités qui attendaient les participants.

## 2 Présentation de la Direction générale des barrages

---

Une présentation, animée par M. David Godin, de la Direction générale des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), a été offerte aux participants. Le diaporama, généreusement rendu disponible par M. Godin est disponible en cliquant sur [ce lien](#). Les participants ont pu interroger M. Godin tout au long de sa présentation, à la fin de laquelle une période de questions a été ajoutée afin d'éclaircir certains éléments

## 3 Atelier participatif

---

Pour inciter les participants à la réflexion et favoriser la discussion quant aux enjeux reliés à la présence de barrages anthropiques, trois mises en situation portant sur les thématiques suivantes ont été développées :

- Responsabilité et entretien
- Priorité des usages
- Variabilité des niveaux d'eau

Pour en savoir plus sur les mises en situation, [cliquez ici](#).

Les participants interagissaient alors selon le rôle qui leur avait été assigné, ces derniers ayant été préalablement attribués par l'équipe d'organisation. Le but était de placer les participants dans des rôles ne correspondant pas toujours à leur réalité quotidienne, afin d'encourager la compréhension respectueuse. Pour accéder au résumé des échanges entre les participants, classés par mise en situation, rendez-vous en Annexe.

## 4 Enjeux transversaux

---

Quatre grands constats sont ressortis des échanges entre les participants tout au long de l'atelier. Le groupe souhaite souligner :

- Le manque de financement et de soutien aux propriétaires de barrages privés de la part du gouvernement du Québec ;
- Le manque d'information scientifique empêchant les parties prenantes de bien comprendre les comportements hydrologiques des cours d'eau face aux modes de gestion des barrages ;
- Le manque de communication entre les gestionnaires de barrages et les autres acteurs ;
- Le manque de soutien, l'absence de données et les difficultés de compréhension qui représentent souvent la source des conflits affectant les parties.

## 5 Pistes de sujets à explorer

---

- Encadrement législatif autre que le règlement sur la sécurité des barrages
- Impacts des barrages sur l'écologie des cours d'eau : état des connaissances scientifiques
- Implantation de plan de gestion intégrée des niveaux d'eau : étude de cas
- Résolution de conflits relatifs à la gestion des barrages : étude de cas
- Droit des propriétaires en cas de variabilité du lit cours d'eau
- Comment rendre un propriétaire imputable lorsqu'il ne remplit pas ses obligations réglementaires?
- Existe-t-il une jurisprudence en lien avec la responsabilité des barrages à faible contenance
- Accès à l'information de la part d'une municipalité afin de connaître les caractéristiques relatives aux barrages présents sur son territoire
- Subventions sont disponibles pour l'entretien et les travaux de réfection des barrages

## 6 Annexe

---

Les mises en situation sont directement inspirées d'enjeux réels, répertoriés sur les territoires respectifs d'Abrinord et de l'OBV RPNS. Chacun des trois rôles créés dans les trois mises en situation différentes a aussi été inspiré du discours argumentaire des parties prenantes du territoire.

# 1. RESPONSABILITÉ ET ENTRETIEN

## Mise en situation

---

Un barrage qui crée un lac de retenue à usage récréatif est désuet. Le nouveau propriétaire qui a hérité de l'ouvrage prend la décision de démanteler le barrage, car celui-ci est trop coûteux à entretenir.

## Plénière & Solutions

---

### Rôle – riverain en amont

**Mise en situation propre au rôle :** *Vous êtes riverain.e de ce lac et vous jouissez depuis longtemps des avantages d'avoir un lac à proximité. De ce fait, vous êtes opposé.e au démantèlement, qui ferait baisser la valeur de votre propriété et vous priverait de la jouissance de certaines activités aquatiques auxquelles vous êtes très attaché.e.*

Devant l'ouverture des propriétaires du barrage à envisager des solutions pour son maintien, les riverains proposent de se rassembler et de participer financièrement à la réparation du barrage, mais tout en devenant copropriétaires du barrage afin d'être impliqués dans les décisions. Selon eux, le barrage est une partie intégrante du paysage ainsi que de l'environnement créé et idéalement, tous les acteurs doivent s'impliquer, ce qui soulève la suggestion de solliciter la municipalité pour favoriser la sauvegarde du lac. Finalement, ils soulèvent la question concernant la propriété du terrain qui sera exondé.

Les pistes de solutions proposées sont les suivantes :

- Rencontrer le propriétaire afin d'évaluer le potentiel d'obtenir des subventions pour la réfection du barrage plutôt que son démantèlement ;
- Créer une association de lac afin d'augmenter la portée de leurs actes, car un regroupement officiel a plus de poids que des individus seuls ;
- Participer monétairement à la réfection du barrage ;
- Prise en charge par une association ou coopérative pour gérer le barrage et s'assurer de sa pérennité ;
- Aborder la municipalité afin qu'elle joue un rôle plus actif dans le dossier.

### **Rôle – spécialiste de la faune et de la flore**

**Mise en situation propre au rôle :** *Vous faites partie d'un groupe de citoyen.nes qui encourage le propriétaire à remettre le cours d'eau à l'état naturel pour des raisons écologiques.*

La spécialiste de la faune argumente pour que le milieu revienne à son état naturel préalablement à l'implantation du barrage. Elle soulève que la construction du barrage a créé un environnement lacustre artificiel et que la nature doit être remise en état. Elle mentionne également que le retrait du barrage permettra le retour à une libre circulation des poissons, mais également de la faune présente dans le secteur. En revanche, elle garde une ouverture et propose un compromis.

Les pistes de solutions proposées sont les suivantes :

- Travailler sur le message avec de bons arguments pour qu'il soit mieux perçu ;
- Mettre en place des aménagements pour permettre à la faune terrestre de circuler entre l'amont et l'aval, minimisant ainsi l'impact du barrage. Il est proposé que les riverains s'assurent d'avoir des bandes riveraines végétalisées et conformes et d'étudier la possibilité d'instaurer un corridor écologique pour la libre circulation des différentes espèces ;
- Envisager une solution alternative dans laquelle le cours d'eau et les terres adjacentes pourraient être ennoyé pour former un petit lac tout en conservant une bande de milieux humides sur son pourtour.

### **Rôle – propriétaire du barrage**

**Mise en situation propre au rôle :** *Vous avez hérité de la responsabilité du barrage et vous souhaitez le démanteler, car vous n'en retirez aucun bénéfice en plus de vous occasionner des dépenses inutiles.*

Les propriétaires du barrage annoncent le désir de démolir le barrage puisque les coûts relatifs à l'entretien et à la mise à niveau sont beaucoup trop élevés. Toutefois, ils sont ouverts à des propositions et des solutions alternatives.

Les pistes de solutions proposées sont les suivantes :

- Engager un professionnel afin d'évaluer l'aspect biodiversité apporté par le barrage et les implications d'un démantèlement à cet effet ;
- Transformer le barrage en barrage de forte contenance vers un barrage de faible contenance, ce qui réduirait la charge de responsabilité et les frais associés à ce barrage ;
- Céder le barrage à la municipalité ou à un organisme qui assumera la responsabilité de sa gestion. Advenant que la municipalité en devienne le gestionnaire, il est discuté de l'aspect monétaire en lien avec l'acquisition de ce dernier, pour laquelle une répartition des coûts sur les comptes de taxes des riverains ou des résidents sectoriels pourrait être envisagée.

## 2. Priorité des usages

### Mise en situation

---

Dans le même bassin versant, plusieurs groupes d'acteurs se partagent la ressource en eau pour soutenir différents usages.

### Plénière & Solutions

---

#### Rôle – Usager en amont

**Mise en situation propre au rôle :** *Vous êtes plaisancier.ère et habitez en amont d'un barrage, vous avez besoin d'un niveau d'eau minimal pour mettre votre bateau à l'eau.*

Les usagers en amont pensent qu'il est plus important de garder un certain niveau d'eau dans le lac même si cela peut impacter les citoyens en aval, car un niveau d'eau stable apporte un environnement plus sécuritaire pour les bateaux (moins d'écueils). Ils ajoutent qu'un plus grand volume d'eau est meilleur pour l'environnement. À noter que le lac est très attractif pour les nouveaux propriétaires, la construction de nouvelles propriétés amenant une augmentation des taxes foncières pour la municipalité. Ces usagers sont aussi conscients que la navigation sur le lac peut occasionner des déversements de polluants (hydrocarbures et eaux usées), ce qui impacte l'utilisation de l'eau en aval.

La piste de solution proposée est la suivante :

- Déplacer la prise d'eau potable de la Municipalité en aval à un endroit plus convenable. Si le déplacement est directement motivé par l'utilisation de l'eau pour la navigation en amont, les usagers proposent que la municipalité en amont paie un montant pour aider la municipalité en aval à déplacer sa prise d'eau.

## **Rôle – Municipalité en aval**

**Mise en situation propre au rôle :** *Votre prise d'eau potable se situe en aval à l'exutoire du lac, dans la rivière, vous avez besoin d'un niveau d'eau minimal pour approvisionner les citoyen.nes de votre municipalité.*

Les participants qui représentaient le rôle de la municipalité en aval expliquent qu'il serait trop onéreux de déplacer la prise d'eau. Ils ajoutent que les activités motorisées en amont augmentent les coûts de production/traitement d'eau et considèrent que la sécurité de l'alimentation en eau potable est plus importante que les activités récréatives en amont.

Les pistes de solutions proposées sont les suivantes :

- Encourager la municipalité en amont à ne plus permettre l'utilisation de bateaux motorisés sur lac en amont ;
- Améliorer le stockage de l'eau potable afin de moins prélever d'eau dans la rivière pendant les périodes plus achalandées sur le lac en amont pour réduire les risques de contamination de l'eau par la navigation ;
- Implanter un barrage en aval de la prise d'eau afin d'assurer un certain niveau d'eau pendant toute l'année.

La résolution de la problématique ne pourra se régler sans une intervention politique. Les élus doivent avoir des discussions entre eux afin de trouver un compromis.

## **Rôle – Gestionnaire du barrage**

**Mise en situation propre au rôle :** *Vous êtes le gestionnaire du barrage et vous souhaitez que le plan de gestion de votre barrage respecte la volonté du plus grand nombre d'usagers. Vous avez déjà eu recours à un professionnel pour élaborer un plan de gestion des niveaux d'eau.*

Les participants qui représentaient le gestionnaire du barrage ont mentionné que puisqu'un plan de gestion approuvé par un expert existait, les exigences du gouvernement sont respectées. Cependant, ils sont conscients qu'il y a des enjeux en amont et en aval.

Les pistes de solutions proposées sont les suivantes :

- Réaliser une activité de concertation afin de récolter les enjeux des différents usagers amont/aval du barrage ;
- Créer un comité de bon voisinage pourra être mis sur pied où plusieurs membres élus pourraient siéger ;
- Sensibiliser les résidents en amont de leurs répercussions sur les usagers en aval.

# 3. VARIABILITÉ DES NIVEAUX D'EAU

## Mise en situation

---

On retrouve une série de plusieurs petits lacs sur un même cours d'eau. Il y a quelques années, en amont des petits lacs naturels, un barrage a été implanté afin de permettre certaines activités récréatives sur un nouveau lac.

## Plénière & Solutions

---

### Rôle – Gestionnaire du barrage

**Mise en situation propre au rôle :** *Vous êtes le propriétaire ainsi que le gestionnaire du barrage et vous gérez le niveau de l'eau du lac de manière adaptative. Lorsqu'il y a trop d'eau, vous ouvrez les vannes et lorsqu'il y a moins d'eau, vous les fermez. Vous n'avez pas de plan de gestion pour vous guider.*

Les pistes de solutions proposées sont les suivantes :

- Mener deux études, l'une sur les causes de la variabilité et l'autre sur la faisabilité d'un nouveau barrage en aval;
- S'associer à un expert ou recevoir l'aide du gouvernement pour accéder à davantage de données (météo quantité de neige, rapidité du dégel, niveaux d'eau acceptables, etc.). Avec davantage d'informations en main, un plan de gestion des niveaux d'eau accepté par toutes les parties pourrait être élaboré;
- Considérant le peu de ressources financières à leur disposition, mettre sur pied une table de décision ou un comité qui pourrait accueillir une personne responsable pour chacun des lacs présents sur la même cour d'eau ;
- Rendre disponible en tout temps au printemps, une personne-ressource pour prévenir les situations d'urgence (inondation, rupture de barrage ou de digue).

### Rôle – Riverain en amont

**Mise en situation propre au rôle :** *Vous êtes un citoyen résident du lac en amont du barrage et le mode de gestion du barrage ne vous convient pas. Vous aimeriez que le propriétaire laisse plus d'eau passer en période de crue, car vous connaissez des problématiques d'inondation au printemps.*

Les participants qui jouaient le rôle des riverains en amont se sont dit craintifs par rapport à la gestion du barrage au printemps et souhaitent avoir un bon niveau d'eau durant l'été pour permettre certaines activités. Les riverains en amont souhaitent aussi être inclus dans la prise de décision sur la gestion du débit et la mise en place d'un plan de gestion. Ils sont prêts à aider les gestionnaires dans leur quête d'information avec le ministère, car eux aussi souhaitent avoir l'accès aux rapports et à l'information. Ils sont prêts à s'unir avec les riverains en aval pour



financer une étude pour amasser des données et ainsi comprendre l'évolution des niveaux d'eau, ce qui permettrait de mieux surveiller le niveau d'eau, pour ne pas garder trop d'eau en aval. Pour eux, la communication entre l'aval et l'amont est primordiale pour mieux communiquer et unir les forces.

La piste de solutions proposée est la suivante :

- Travailler conjointement avec les riverains en aval et le gestionnaire pour l'établissement d'un plan de gestion des niveaux d'eau.

### **Rôle – Riverain en aval**

**Mise en situation propre au rôle :** *Vous êtes une association de propriétaires d'un lac situé en aval. Plusieurs membres se plaignent des grandes variations du niveau d'eau tout au long de l'année et principalement l'été, depuis l'implantation du barrage en amont. Vous souhaitez stabiliser le niveau de l'eau pendant l'été pour que les étiages soient moins sévères.*

Les participants qui jouaient le rôle des riverains en aval souhaitent qu'il y ait moins de variations de niveaux d'eau, surtout l'été lorsque les étiages sont sévères et que leurs besoins soient eux aussi pris en compte. Ils souhaitent être considérés dans l'élaboration du plan de gestion et inclus dans la prise de décisions puisqu'ils sont directement impactés par les décisions prises par le gestionnaire qui réside en amont. Dans ce contexte, eux aussi souhaitent mettre sur pied un comité, une table de concertation ou un réseau de communication entre les citoyens en amont, les citoyens en aval et le gestionnaire.

Les pistes de solutions proposées sont les suivantes :

- Travailler conjointement avec les riverains en amont et le gestionnaire pour l'établissement d'un plan de gestion des niveaux d'eau ;
- Se cotiser pour aller chercher de l'information sur l'hydrologie de leur lac et des cours d'eau tributaires pour comprendre la cause de ces variations ;
- Nommer une personne-ressource pour améliorer la communication avec le gestionnaire ;
- Mettre en place un schéma décisionnel ;
- Instaurer une tierce partie qui améliorer la compréhension et la communication au sein du groupe. L'expertise externe pourrait être appuyée financièrement par l'ensemble des bénéficiaires.